

Je certifie que la réquisition présentée le 2006-09-27 à 13:18 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 680 790.



Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

| | | |
|------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| Mode de présentation : | Avis | |
| Forme : | Sous seing privé | |
| Nature générale : | Avis de décontamination | |
| Nom des parties : | Propriétaire | Imperial Oil Limited |
| | Requérant | Pétrolière Impériale - Imperial Oil |

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Montréal, ce vingt-cinquième (25^{ième}) jour de septembre de l'an deux mille six (2006).

COMPARAÎT :

PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE – IMPERIAL OIL, une société constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario, ayant une place d'affaires au 7100, rue Jean-Talon Est, à Anjou, Province de Québec, H1M 3R8 dont les seuls associés sont **Compagnie Pétrolière Impériale Ltée/Imperial Oil Limited** et **Pétrolière McColl-Frontenac Inc./McColl-Frontenac Petroleum Inc.** toutes deux des sociétés par actions, constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant leur siège social respectif au Fifth Avenue Place, 237 – 4th Avenue S.W., Box 2480 – Station M, Calgary, Province d'Alberta, T2P 3M9, la société **PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE – IMPERIAL OIL** ici représentée par **Compagnie Pétrolière Impériale Ltée/Imperial Oil Limited**, associé-gérant, **Compagnie Pétrolière Impériale Ltée/Imperial Oil Limited**, elle-même ici agissant et représentée par Henry J. ORBAN, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le seize (16) novembre 2005 et d'une procuration sous seing privé en date du quinze (15) février 2006.

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après, faisant état de l'absence ou de la présence de contaminants dans le terrain en-deçà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présentée ci-dessous et attestée par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2 et, le cas échéant, d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN (1 995 761) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

*Avec un immeuble ci-dessus érigé portant l'adresse civique 455,
Henri-Bourassa est, Montréal.*

(ci-après « l'Immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

Imperial Oil Limited est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière Montréal sous le numéro 1328797 et son adresse est Fifth Avenue Place, 237 – 4th Avenue S.W., Box 2480 – Station M, Calgary, Province d'Alberta, T2P 3M9.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la municipalité de Montréal et l'utilisation suivante : vocation mixte commerciale et résidentielle est autorisée sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION


Le résumé ci-joint de l'étude de réhabilitation environnementale – *Surveillance environnementale des travaux de réhabilitation – À l'ancienne station-service N° 44-0480 située au 455, boul. Henri-Bourassa Est à Montréal (Québec) (Dessau-Soprin Inc., Septembre 2006)* fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires;
- 4.2 un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.3 la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration a été ramenée en-deçà des valeurs limites réglementaires ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.5 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Claude Marcotte (#122) le 15 septembre 2006, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

EN FOI DE QUOI, le comparant a signé à Montréal ce vingt et unième (21^{ème}) jour de septembre deux mille six (2006).

Signature du Comparant :

Par : 
Henry J. ORBAN
Specialiste principal, environnement
et Chef d'Équipe Est

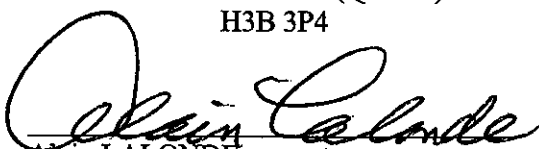
ATTESTATION

Je, soussigné, Alain LALONDE, avocat, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le document est valide quant à sa forme.

Attesté à Montréal, province de Québec, ce VINGT-SEPTIÈME 27^e jour de septembre de l'an deux mille six (2006).

Nom : Alain LALONDE
Qualité : Avocat
Adresse : 1, Place Ville-Marie
37^{ème} étage
Montréal (Québec)
H3B 3P4


Alain LALONDE, avocat

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

| 1. LOCALISATION DU TERRAIN | |
|---|---|
| Adresse : 455, boul. Henri-Bourassa Est à Montréal, Québec | |
| N ^{os} de lots : 1 995 761 | Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45,55 Longitude : -73,67 |
| Nom du cadastre : Québec | |
| 2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/> | |
| Nom : | |
| Nom de l'entreprise : Compagnie Pétrolière Impériale Ltée | |
| Adresse : 7100, Jean-Talon est, Montréal | Code postal : H1M 3R8 |
| N ^o de téléphone : 514-493-7059 | N ^o de télécopieur : 514-493-7114 |
| 3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ | |
| Titre : Surveillance environnementale des travaux de réhabilitation Ancienne station-service N ^o 44-0480 située au 455, boul. Henri-Bourassa Est à Montréal, Québec N/Réf. : 045-450658-500-HG-0100-00 | |
| Firme : Dessau-Soprin inc. | |
| Auteur : Marie-Hélène Turgeon | Date : Septembre 2006 |

Après vérification du rapport final des travaux de réhabilitation, j'atteste que les travaux ont été réalisés conformément aux exigences du plan de réhabilitation, préalablement autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

CLAUDE MARCOTTE

122

Nom de l'expert (en lettres moulées)

Numéro d'identification
de l'expert



Signature de l'expert

15 septembre 2006

Date

C.C. N. Gauthier

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

Titre : Surveillance environnementale des travaux de réhabilitation
Ancienne station-service N° 44-0380 située au 455, boul. Henri-Bourassa Est à Montréal, Québec.

Auteur : Marie-Hélène Turgeon, Dessau-Soprin Inc.

Date : Septembre 2006

Le site possède une superficie de 1129 m² et occupe le lot 1 995 761 du Cadastre du Québec. Le site s'insère dans un secteur à vocation mixte, soit commerciale et résidentielle.

Suivant l'étude de caractérisation environnementale, un avis de contamination a été déposé en novembre 2004 et un plan de réhabilitation a été soumis au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs le 19 janvier 2005. Suivant approbation du plan, des travaux de réhabilitation ont été entrepris en juin 2005 dans les zones contaminées identifiées lors de la caractérisation du site et se sont terminés en février 2006. Les équipements pétroliers et autres infrastructures du site avaient été démantelées auparavant. Le maître d'œuvre des travaux de réhabilitation était Le Groupe C. Laganière inc. alors que Dessau-Soprin a assuré la surveillance environnementale desdits travaux.

Les travaux d'excavation de sols non conformes ont été réalisés dans quatre secteurs, soit celui correspondant à la partie est du site, où une contamination en benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes (ci-après « BTEX ») avait été identifiée entre 1,83 et 4,88 m sous la surface (EXC-1); la zone de remblai de surface où une contamination aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (ci-après « HAP ») avait été identifiée entre 0,05 et 1,22 m sous la surface (EXC-2); la zone d'un ancien réservoir d'huile usée, découvert durant les travaux de réhabilitation, jusqu'à la limite de propriété ouest où une concentration en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ (ci-après « HP C₁₀-C₅₀ ») supérieure aux normes de l'Annexe II du RPRT avait été obtenue entre 1,0 et 2,0 m sous la surface (EXC-3) et la zone correspondant aux parois nord et est de l'ancienne fosse de réservoirs d'essence, où une contamination en BTEX avait été identifiée entre 2,0 et 4,20 m de profondeur (EXC-4). Les sols contaminés par les BTEX, les HP C₁₀-C₅₀ et les HAP en concentrations supérieures aux normes de l'Annexe I du RPRT mais inférieures aux normes de l'Annexe II du RPRT ont été excavés et transportés vers le site d'enfouissement sanitaire Waste Management à Ste-Sophie. Les sols présentant des concentrations supérieures aux normes de l'Annexe II du RPRT ont été excavés et transportés vers le centre de recyclage des sols de l'Impériale situé à Montréal-Est, pour traitement.

Les résultats analytiques découlant de la surveillance environnementale appliquée par Dessau-Soprin ont indiqué que les sols en place au terme des travaux d'excavation et à l'intérieur des limites de propriété, respectent les valeurs limites des normes de l'Annexe I du RPRT. Des concentrations résiduelles supérieures aux normes de l'Annexe I du RPRT ont été obtenues pour les BTEX aux limites de propriété est et sud ainsi que pour les HAP et HP C₁₀-C₅₀ à la limite ouest de la propriété.

L'eau souterraine gênant les travaux d'excavation et de remblayage a été pompée et traitée avant d'être rejetée à l'égout.

Un volume global d'environ 2 112 m³ de sols non-conformes et 44 m³ de matériaux secs ont été excavés et éliminés hors site afin d'atteindre l'objectif de réhabilitation du terrain. Ce volume correspond à une quantité pesée de 4 224 t.m., soit 1 427 t.m. de sols dont les concentrations étaient supérieures aux normes de l'Annexe II du RPRT et 2 797 t.m. dont les concentrations étaient supérieures aux normes de l'Annexe I du RPRT mais inférieures aux normes de l'Annexe II du RPRT. Au terme des travaux de réhabilitation, le terrain a été remblayé avec les déblais de surface dont les concentrations sont inférieures au niveau B des critères de la Politique (environ 380 m³) et des matériaux d'emprunt (sable de type MG-112 et pierre concassée de calibre 0-20 mm) provenant de sablière et carrière locales (quantité totale de 4577 t.m.).

Claude Marcotte
Nom de l'expert

Claude Marcotte
Signature de l'expert

H. J. ORBAN
Comparant dûment autorisé
du propriétaire

[Signature]
Signature du comparant

122
Numéro d'identification de l'expert

15 septembre 2006
Date

19 Sept 2006
Date